

---

## Konkurse Faillites Fallimenti

No 226 Mittwoch, 21.11.2007 125. Jahrgang

---

1. *Débitrice:* **Arteplâtre Sàrl**, route des Jeunes 4bis,  
**1227 Les Acacias**
2. *Remarques:* Exploitation d'une entreprise de gysperie-peinture et revêtements en tout genre.  
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
  1. L'état de collocation (réf. n° 1);
  2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2).A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:  
- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF).  
Sinon, les modifications de l'état de collocation et de l'état de revendication seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1).  
Pour tout renseignement:  
Marc Unternaehrer, tél. 022 388 89 01  
Office des faillites  
1227 Carouge  
(04209300)